

PROCEDE D'EVALUATION PREALABLE A VOTRE FORMATION

Théorique :

Avant de débiter votre formation, une évaluation de vos compétences théoriques, d'une durée de 40mn va être réalisé.

Cette évaluation portera sur :

- La maîtrise du calcul numérique
- La maîtrise de l'espace et du temps
- La maîtrise de la logique et du vocabulaire
- La maîtrise de la lecture
- La maîtrise de la compréhension

Elle sera réalisée lors du 1^{er} rendez-vous d'information et d'évaluation, dans la salle de code sur une évaluation papier.

Pratique :

Avant de débiter votre formation, une évaluation de vos compétences pratiques, d'une durée de 40mn va être réalisé.

Cette évaluation portera sur :

- Votre expérience de la conduite
- Vos connaissances du véhicule
- Votre attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
- Votre Habiletés
- Votre compréhension et votre mémoire
- Votre perception
- Votre émotivité

Elle sera réalisée après l'évaluation théorique et permettra de vous proposer un parcours individualisé et une proposition chiffrée.

Ce procédé d'évaluation est affiché dans les locaux de l'école de conduite.

Modalité de la prise en compte du handicap

L'auto-école « Permis pour l'Avenir » de la MJC d'Evreux ne dispense pas de formation au permis de conduire pour **les personnes à mobilité réduite** car elle ne possède pas de véhicule aménagé.

Néanmoins pour tous renseignements, vous pouvez rencontrer la référente Handicap, Marie-Frédérique Bonnin afin qu'elle **vous informe, vous oriente** et vous **remette une documentation** vous permettant de procéder aux démarches et d'entamer votre formation au permis de conduire.

Référente handicap :

Marie-Frédérique Bonnin A 02 027 0278 0

permis.mjc@mjc-evreux.fr

02.32.31.86.88